

MODULE ÉNERGIE (DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) AVEC MENTION

(arrêté du 24/12/2021)

Formation INITIALE FOAD

DURÉE : 2 journées soit 14 heures - **PRIX** : 199 € net de TVA - **Référent Formation** : Expert, Technicien

OBJECTIFS

- Appréhender les spécificités liées au bâtiment (Thermie, Systèmes de chauffage, ECS, etc...)
- Maîtriser la Méthodologie (du repérage à l'élaboration du rapport)
- Savoir réaliser un DPE relevant de la mention

PÉDAGOGIE

- **MOYENS** FOAD
Plateforme LMS SPOT

Assistance en ligne : formateur compétent dans le domaine
Contact par mail uniquement : foadassistance@adi-formation.com
Réponse sous 24 heures les jours ouvrés

VALIDATION

- **ÉVALUATION** Test de positionnement de 5 questions
Questionnaire à choix multiples (QCM) de 15 questions. (Un repêchage possible)
- **SANCTION VISÉE** **Délivrance d'une Attestation Individuelle de Fin de Formation**
Si note QCM > 10/20
- **SUIVI** Certificat de réalisation
Attestation de formation conforme aux exigences de l'arrêté du 24 décembre 2021

PRÉ-REQUIS

Langue française : Comprendre, lire et écrire
Se référer aux prérequis exigés pour le passage de la Certification (Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification)

PUBLIC

- Bac +2 ou Titre de Niveau V en Technique du bâtiment

PROGRAMME RÉGLEMENTAIRE DE LA FORMATION

- **Les généralités sur le bâtiment** : – l'analyse des configurations thermiquement défavorables pour les locaux au sein de l'immeuble. La thermique du bâtiment : – le diagramme de l'air humide.
- **L'enveloppe du bâtiment.**
- **Les systèmes** : – les différents systèmes de chauffage, de refroidissement, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et d'éclairages dans les bâtiments à usage principal autre que d'habitation et les parties communes des immeubles ; – les chaufferies : fonctionnement, sécurité, performances ; – les auxiliaires des différents systèmes ; – les notions de prévention des risques liés aux légionnelles ; – l'équilibrage des réseaux de distribution ; – les principaux équipements collectifs de chauffage, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et ceux utilisés pour contrôler le climat intérieur ; – les possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique des systèmes des bâtiments ; – les notions de conditionnement d'air et de distributions hydraulique et aéraulique ; – les centrales de traitement d'air : mélange, filtration, humidification, chauffage, refroidissement, déshumidification, etc.
- **Les textes réglementaires** : – les dispositions de sécurité et de santé applicables aux lieux de travail liées au sujet de la performance énergétique.
- **Validation**
Evaluation des acquis par le biais de Questions à Choix Multiples (QCM)